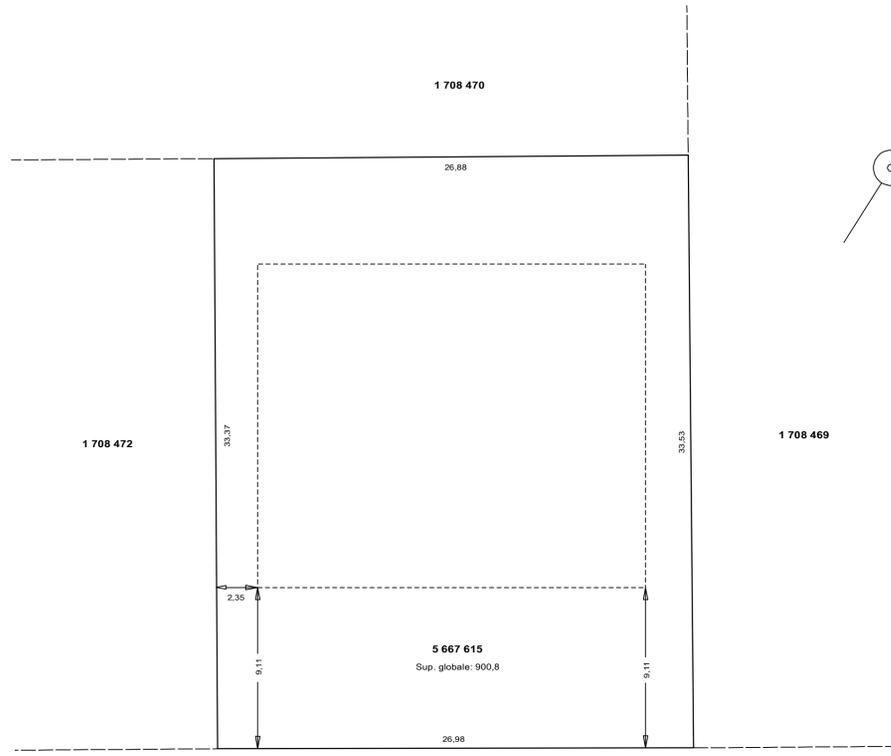
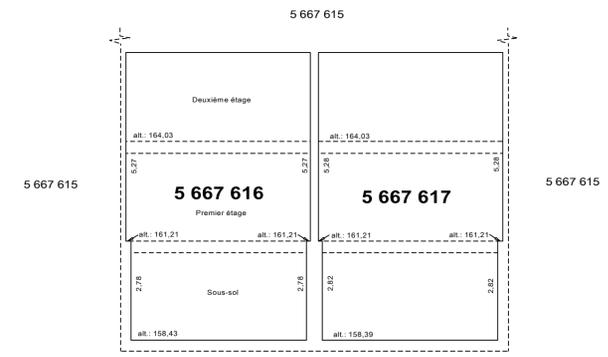


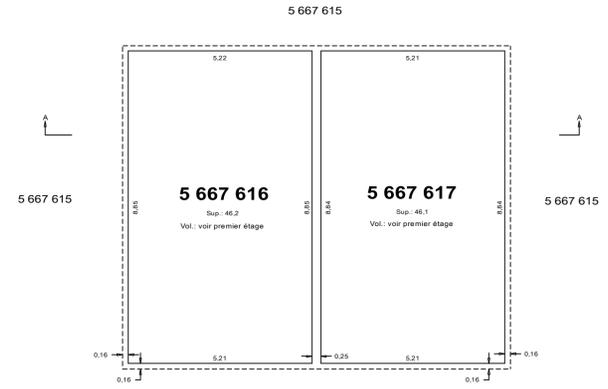
PLAN CADASTRAL



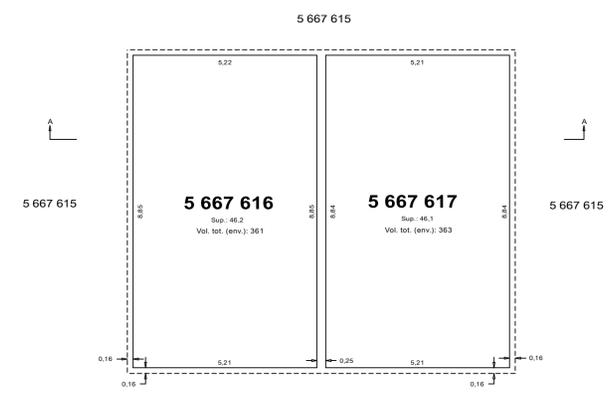
VUE DE LOCALISATION
ÉCHELLE: 1:200



Coupe A-A



Deuxième étage



Premier étage



Sous - sol

Lots représentés sur ce feuillet (en totalité ou en partie) :
5 667 615 à 5 667 617

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE : PC-36562
1001

FEUILLET
1 DE 1

DOSSIER: 1066521 ÉCHELLE: 1: 100

— Limite de lot
- - - Limite de lot bornant
- · - · - Différence d'altitude
- · - · - Différence de hauteur
- · - · - Ouverture au plancher
- · - · - Ouverture au plafond
- · - · - Périmètre extérieur du bâtiment

PORTÉE DU CADASTRE :
Le plan cadastral immatricule les immeubles en les situant en position relative, en indiquant leurs limites, leurs mesures et leur contenance. Il est présumé exact. De plus, dans le cadastre du Québec, la présomption d'exactitude qui s'attache au plan cadastral et qui est prévue au deuxième alinéa de l'article 3027 C. c. Q. reçoit application. Cependant, cette présomption est simple, c'est-à-dire qu'elle peut être détruite par la preuve contraire.

DOCUMENT JOINT :
Un document joint complète ce plan cadastral.

Les mesures indiquées sur ce document sont exprimées en unités du système international.

CADASTRE VERTICAL

PLAN CADASTRAL COMPLÉMENTAIRE
CADASTRE DU QUÉBEC

Circonscription foncière: Québec
Municipalité: Québec (Ville)

Fait conformément aux dispositions de l'article (des articles) 3043, al.1 C.c.Q.

Préparé à Québec
Signé numériquement par: Pierre Giguère
a.-g. (Matricule 1923)

Minute: 10900 datée du 15 janvier 2015
Dossier ag: 222

Copie authentique de l'original, le

Pour le ministre